

Païement du dividende

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de Galenica SA du 3 mai 2023 a fixé comme suit le dividende par action nominative pour l'exercice 2022, payable à partir du 9 mai 2023 :

Dividende à partir du bénéfice au bilan	CHF 1.10 ¹⁾
Dividende à partir des réserves issues d'apports de capital	<u>CHF 1.10²⁾</u>
Total dividende (brut)	CHF 2.20

¹⁾ Le dividende à partir du bénéfice au bilan est versé après déduction de l'impôt anticipé de 35%

²⁾ Le dividende à partir des réserves issues d'apports de capital est versé sans déduction de l'impôt anticipé

Le dividende sera versé aux actionnaires enregistrés directement à l'adresse indiquée par les actionnaires.

Galenica SA

Le Conseil d'administration

Berne, le 4 mai 2023